L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 20 JUIN 1886.

A propos de l'Article 226.

Depuis que nous avons l'honneur de tenir une plume, nous avons souvent, souvent plaidé la cause de la langue française, dans les colonnes de l'ABEILLE et de bien d'autres journaux ou publications périodiques. A l'époque où les fonctions de Surintendant de l'Education publique, dans la circonscription d'alors du Troisième District de la Nouvelle-Orléans, nous furent confiées, l'enseignement du Français y avait été inconsidérément supprimé, et nous eûmes la très douce satisfaction de le faire revivre, non plus seulement au High School — ce qui est absolument dérisoire, nous le démontrerons quelqu'autre jour — mais aussi dans les deux autres Départements: Intermédiaire, Primaire. C'était en 1853.

Nous n'avons donc pas besoin d'affirmer que cette cause de la langue française est de celles dont la défense a toujours pour nous une grande force d'attraction. Origine, goûts, liens de famille, amitiés, tout nous invite à cette propagande que nous jugeons aussi légitime qu'elle est utile.

Aussi sommes-nous heureux de constater qu'à cette heure tous ceux qui parlent ici cette langue charmeresse, sont de nouveau debout, s'agitent, se multiplient, afin de lui donner encore plus de vitalité, plus de diffusion en Louisiane. Ils comprennent qu'en telle matière les sentimentalités ne *paient point*, comme on dit en anglais, et que mieux vaut toujours recourir aux moyens pratiques. Il est bon que de temps à autre un mouvement semblable se produise; il prouve que le premier élément dont se formèrent la Nouvelle-Orléans, la Louisiane, subsiste, s'affirme persévéramment, et ne saurait abdiquer sa part d'autorité.

Cet élément là ne peut pas plus disparaître ici qu'au Canada. Les Louisianais—la plupart du moins—tout en ayant la juste fierté de leur titre d'Américain, demeurent, demeureront fidèles à leurs origines, à leurs traditions, à la langue qui, la première, fut entendue dans la ville fondée par Biienville; en cela ils ont la même piété, le même culte, que les Canadiens, les Bretons, les Basques, les Gallois, les Irlandais.

Nous nous souvenons encore du jour où M. John R. Grymes, l'un des avocats civils les plus brillants de notre barreau, riche organisation pour laquelle la nature avait tout fait, mais qui semblait dédaigner de rien faire pour celle-ci, nous nous souvenons encore, disons-nous, de la boutade, au cours de laquelle M. Grymes s'écria qu'il était las d'entendre des citations françaises; que le Français était uniquement une langue d'agrément et n'aurait, Dieu merci, que courte vie en Louisiane.

Langue d'agrément. Façon de dire singulière en lui, expression dont il se servait, sans doute, comme d'un euphémisme, ou d'une antiphrase, parce que cette prétendue langue d'agrément ne lui avait valu que force désagrément. Jamais, au grand jamais, en effet, cet homme, si éminent cependant, ne pût en venir à bout, l'apprendre, la parler avec un semblant de correction. L'obstacle insurmonté l'enrageait sans doute, lui légiste justement cité, qui ne pouvait lire dans les textes originaux les plus célèbres maîtres du droit civil.

Les années se sont écoulées nombreuses depuis cette petite crise de mauvaise humeur chez M. Grymes, et le français est toujours vivant parmi nous; vivace, dirai-je.

En effet si le parallélisme de l'anglais et du français, comme langues officielles, a disparu de notre Etat, le français y est toujours parlé dans presque toutes ses sections; et ce qu'il y a de non moins frappant, la physionomie et le type français, dans toute leur distinction, y sont persistants.

Et le fait est si bien reconnu que la législation elle même, accomplissant ainsi un grand *acte* d'équité, l'a sanctionné, en décrétant à nouveau que les lois et les annonces judiciaires seraient publiées en français comme en anglais.

Et en effet, s'il en était autrement, si la promulgation des statuts et des jugements se faisait exclusivement en anglais, combien de gens, dans les diverses paroisses de la Louisiane, n'en connaîtraient même pas l'existence.

La guerre au français—si guerre il y avait—serait faite, non point par les Américains, qui depuis quelque temps au contraire, semblent plus désireux que jamais de l'apprendre, mais plutôt par quelques uns de ceux dont c'est la langue maternelle, et qui croient que l'affectation de ne la point parler est du meilleur ton.

Nous sommes aux Etats-Unis, nous sommes Américains, et par conséquent, l'anglais doit être considéré par nous comme la langue essentielle, celle que nos enfants doivent cultiver tout d'abord, avec le plus de soins; mais si le français est partout d'une immense utilité pratique, nous ne devons pas perdre de vue qu'en Louisiane il est presqu'indispensable.

C'est ce que semblent avoir compris les membres de la Constituante, auxquels nous devons la Constitution qui nous régit actuellement, celle de 1879.

Quand, au sein de ce corps, l'honorable V. Olivier, délégué du 7me District Représentatif de la Paroisse d'Orléans, se leva pour proposer l'Article que l'on sait, il ne rencontra pas l'opposition ardente qu'on lui avait annoncée; sa proposition fut bientôt acceptée, et l'Article 226 nous fut octroyé.

Il est ainsi conçu :

"Les exercices généraux dans les Ecoles Publiques seront conduits et les branches élémentaires enseignées en Anglais; mais les dites branches élémentaires pourront aussi être enseignées en Français, dans telles paroisses de l'Etat ou telles localités de ces paroisses où la langue française prédominu, et pourvu qu'il n'en résulte pas un surcroît de dépenses."

L'Article a sans doute ses restrictions, mais enfin, dans ses réserve, il est encore de nature à puissamment servir le maintien, le développement du Français en Louisiane.

Pourtant si nous jetons les yeux autour de nous, à la Nouvelle-Orléans et dans l'Etat, il nous reste l'impression que la clause constitutionnelle, peut appelée, est restée quelque peu à l'état de lettre morte, et que l'application en est fort lente, pour dire le moins.

La quasi-abstention dans laquelle on s'est renfermé à cet égard, n'a pas été sans préoccuper ceux qui'intéresse cette question; on s'est souvent demandé pourquoi l'on se sert si négligemment d'un moyen d'action que la Constitution met entre nos mains. On s'est inquiété de pareille incurie, et voici que cette inquiétude prend une forme et se manifeste par une pétition.

Cette pétition qui circule en ce moment, a déjà reçu, nous dit-on, un nombre assez considérable de signatures autorisées; elle rappelle le vœu exprimé par les Conventionnels de 1879, et demande que l'on entre enfin dans la voie ouverte par notre Constitution.

On a chaleureusement et justement acclamé le très regretté V. Olivier, quand il s'est fait l'avocat de la proposition qui nous occupe, mais plus de six années se sont écoulées depuis, et il est temps de ne pas s'en tenir, en cela, à une sympathie toute platonique. Ainsi pensent, ainsi veulent les auteurs de la pétition rappelée plus haut.

Il va de soi que nous approuvons en principe celle-ci, et que nous en désirons sincèrement le plein succès. Et c'est précisément parce que tel est notre vœu, qu'il est de notre devoir de dire là-dessus notre pensée entière aux pétitionnaires.

L'objet de leur pétition ne peut qu'être loué, mais à notre sens, elle fait fausse route en s'adressant à nos Chambres, actuellement en session à Baton Rouge.

Il suffit de lire l'Article 226, dont nous venons de donner la traduction *littérale*, pour se rendre compte tout d'abord qu'il est déclaratif, et non impératif.

Nous ne voyons donc pas comment la Législature pourrait intervenir en ceci. La Convention a laissé, sous certaines conditions, la faculté d'agir, et pour cette action nous ne croyons point qu'un statut soit nécessaire.

Si nous en jugeons bien, c'est aux Bureaux d'Ecoles qu'il faut aller; c'est leur attention qu'il faut appeler sur la clause constitutionnelle ainsi invoquée.

Peut-être serait-il utile que les pétitionnaires, afin de plus vite et plus sûrement obtenir le concours de ces Bureaux, leur désignassent les quartiers, les sections où l'usage du Français prédomine; car dans ces seules localités l'Article 226, assez parcimonieux d'ailleurs, trouve son application. De même que l'Article 154 de la Constitution, relatif à la publication en français des lois et des annonces judiciaires, décrète que cette publication sera limitée à des localités, à des villes, désignées par un Acte de la Législature d'Etat.

Nous gardons la conviction que la pétition dont nous parlons, trouverait un très bienveillant accueil en s'adressant à qui de droit, c'est-à-dire aux divers Boards chargés de la conduite de nos Ecoles publiques.

Dans tous les autres établissements scolaires de l'Etat — et cela sans exception — si nos renseignements sont exacts, l'enseignement du Français fait partie du cours régulier; il est donc au moins anormal qu'il n'en soit pas ainsi au sein de nos Ecoles publiques.

Des contribuables français, ou d'origine française, participant, en très grand nombre, au maintien de celles-ci, il est juste que les enfants de cette importante population soient élevés aussi dans une langue, à laquelle ils tiennent très justement, pour l'utilité n'est plus à démontrer.

Quant à l'élément Américain qui nécessairement figure et prévaut dans nombre de ces Bureaux d'Ecoles, nous demeurons persuadé qu'il ne serait en rien hostile à une demande, justifiée par la loi organique, par nos origines, par la composition actuelle de certains milieux fort considérables, par l'avantage immense enfin qu'offre la connaissance de deux langues.

On s'abuse étrangement quand on pense que la partie saine, éclairée, de la population américaine s'oppose à cette conservation, à cette perpétuité du Français en Louisiane. Nous avons là, croyez-le bien, de très chauds et sincères amis.

Il y a trois jours, et c'est par ce détail que nous voulons terminer cet article, un de nos plus distingués confrères publiait dans le *States* les lignes que voici :

"La Nouvelle-Orléans est une ville où le Français et l'Anglais sont généralement pariés; c'est en Français qu'il faut lire une bonne partie de l'histoire de notre Etat; la meilleure partie de notre littérature est en Français. Il est difficile d'être maître de notre droit civil, sans connaître le Français; une forte proportion de notre population, où figurent les plus distingués de nos lettrés, de nos journalistes, de nos négociants, les représentants de notre société la plus élevée, est Française.

"A la Nouvelle-Orléans, les chances de succès pour un jeune homme sont à peu près doublées par une connaissance réelle des langues Française et Anglaise. Il est donc, selon nous, de très haute importance que tout soit mis en œuvre pour faciliter ici les moyens de parler et d'écrire purement ces deux langues."

On ne saurait soutenir plus chaleureusement une bonne cause, et cette opinion, n'en doutez pas, est celle d'une grande majorité de la classe élevée américaine.

L. PLACIDE CANONGE.

CERCLE DE LA HARPE EOLIENNE.—Mercredi prochain, 23 juin, l'Opéra rouvrira ses portes. C'est en effet notre théâtre français que les membres du Cercle de la Harpe Eolienne ont choisi, afin d'y donner leur sixième Répétition Publique Complimentaire. Cette fois les demandes de billets étaient telles qu'aucune autre salle n'aurait pu suffire.

Nous devons rendre cette justice à nos amis du Cercle : il ne risquent jamais une exécution en public sans s'y être longuement, intelligemment préparés. Cette fois encore ils demeurent fidèles à leurs errements; leurs répétitions ont été très fréquentes et surtout fort soignées.

Du reste, ce concert vocal et instrumental de mercredi sera, à peu de chose près, la redite de celui que donnait la Harpe Eolienne, le mois dernier, et auquel seuls les hommes étaient admis. Cette fois, Dieu merci, les femmes seront de la fête. Voici ce programme :

La Nuit (chœur fantastique, sans accompagnement) de L. de Rillé, par le chœur de la Harpe Eolienne; *Le Cœur et la Main* (couplets de Mornies) de Lecocq, par A. Kernion et le chœur de la Harpe Eolienne; CINQ-MARS (scène de la conjuration) par Gounod, Cinq-Mars, (ténor) A. Kernion—De Thou, (baryton) Alf. Toledano; Fontraille, (basse) Aug. Dufilho; Chœurs chantés par les membres de la Harpe Eolienne; *D'un cœur qui l'aime*, Gounod, C. G. Deffarge et Alf. Toledano; *Rigoletto*, (fantaisie piano) par les frères Billema, Dr J. A. Claverie et Geo. L. O'Connell; *Le Tourbillon*, (piano) de Godbeck, par W. F. Francis; *Rêverie*—(Violon) de Dancla, par Paul Bayon; *Thème Allemand*—(flûte) de Boehm, par J. A. Guéringer; *Polka*—(cornet) de Liberati, par le Dr J. A. Clavierie; *Faust*—(cavatine) de Gounod, par Alf. Kernion; *Romance*—chantée par Félix Cohen; *Noël* — de Gounod, par Alf. Toledano; *Nocturne*—de Faure, par Sidney Théard; *Tes yeux mignons*—de Lassen, par C. G. Deffarge; *Page, Ecuyer et Capitaine*—de Membrée, par Aug. Dufilho.

M. Alfred Toledano chantera dans *Cinq-Mars* la partie de de Thou qui, lors de la première exécution, était confiée à M. A. Lazare, empêché aujourd'hui par un deuil récent.

A l'intérêt de ce programme s'ajoutera l'intérêt d'un double début : celui de MM. Paul Bayon et Sidney Thaéard, dont on nous dit grand bien.

MARIAGE.—Jeudi dernier, 17 juin, à 7 heures du soir, la Cathédrale St. Louis était en fête, brillait de feux ses feux, et était occupée, dans presque toutes ses parties, par une foule élégante dont la très grande majorité représentait la meilleure société louisianaise.

Ce monde distingué était venu là afin d'assister au mariage de Mlle Valentine Vienne et de M. Benjamin Thibodeaux; union de deux fiancés dignes l'un de l'autre—et c'est le plus complet éloge que nous en puission écrire; union de deux familles qui marquent ici comme ancienneté, comme honorabilité.

Après la bénédiction nuptiale donnée par le Rév. Père Mignot, les deux époux ont pris congé de leurs parents, de leurs amis, de leurs invités, et se sont mis en route pour le Nord des Etats-Unis, croyons-nous.

Nous leur souhaitons tous les bonheurs; non seulement en cette course, sous les rayons de la lune de miel, où les voilà engagés, mais aussi et surtout dans ce voyage de la vie qu'ils doivent poursuivre ensemble, la main dans la main.

NEW LOUISIANA JOCKEY CLUB—Une carte d'invitation que nous recevons de M. E. Sinnott, nous annonce une excellente nouvelle. Le New Louisiana Jockey Club donnera mercredi prochain, 23 juin, sa troisième fête de la saison 1886; Concert-Promenade et Bal. Comme toujours, deux orchestres très supérieurement composés, un éclairage splendide, et la certitude de rencontrer le meilleur monde de la Nlle-Orléans.

Nous renvoyons les membres du Club à une importante annonce qu'ils trouveront sur la première page de l'*Abeille*. Elle contient des informations utiles, et les noms des vingt-cinq membres du Comité de Réception, dont M. Blaine Jamison est le président.

CONVENTION.—M. L. Robira, l'artiste si avantageusement connu, a quitté hier la Nouvelle Orléans pour St Louis, où il se rend, afin d'assister à une Convention Nationale de photographes, qui va se réunir en cette dernière ville. M. Robira y tiendra bien sa place, car il est certainement au premier rang dans son art.

Malgré son absence, son atelier, confié à des mains expertes, restera ouvert, comme à l'ordinaire, rue Royale entre les rues St Philippe et des Ursulines.

Bibliographie.

La *France*, tel est le titre d'un volume que signe M. A. de Rougemont, professeur de français à l'Adelphi Academy, Brooklyn, Etat de New York.

C'est là, avant tout, un livre de lecture courante, destiné aux Elèves, et où sous une forme attrayante, et dans un nombre limité de pages — 177 — l'auteur traite une foule de sujets intéressants. C'est un sommaire sans doute, mais un sommaire très bien entendu; méthodiquement, lucidement présenté, où les notions utiles abondent, où tout est à la portée de tout le monde.

On y lira des données sur le sol et le climat de la France; sur ses origines, son gouvernement, ses cultures, les éléments de sa population, sa bourgeoisie, sa noblesse, son système d'instruction primaire, secondaire, supérieure, son Université, sa littérature, ses artistes, ses savants, son armée, ses grands hommes, le rôle qu'elle joue dans le monde, l'influence qu'elle y exerce, etc.

Bref, ce petit volume sera certainement recherché comme livre d'éducation générale; sa division par chapitres courts, mais d'une vive clarté en servira beaucoup la vogue; la lecture n'en fatiguera personne.

L'ouvrage de M. A. de Rougemont se termine par un questionnaire très complet, grâce auquel l'élève lui-même, à défaut du professeur, pourra s'interroger et s'assurer s'il a profité en parcourant ces pages, s'il en a véritablement retenu la substance.

La France a pour éditeur "The Writers' Publishing Company, 21 University Place, New York."

Fort Espagnol.

Vive la concurrence! il est rare que le public n'y gagne point. La direction de la Compagnie du Fort Espagnol veut aussi aller au devant des désirs de ses visiteurs, elle veut surtout en grossir le nombre. A cet effet elle annonce, ainsi qu'on le verra à la première page de l'*Abeille*, un feu d'artifice, composé de 30 pièces, préparés par M. Louis J. Witte, artificier de l'Exposition Universelle. Cette fête de nuit aura lieu après demain mardi, à l'arrivée du train de 8 heures.

Ce n'est pas tout : samedi 26 juin, M. Fred. N. Innes, trombone célèbre, et Mlle Ida Clark, une enfant encore mais une cornetiste distinguée, feront leur début.

En attendant, aujourd'hui, comme tous les soirs, grand concert par l'orchestre—25 musiciens—que dirige M. Geo. Sontag. Le programme de ce soir est en quatre parties et se compose de seize morceaux, parmi lesquels le *Cajus animam* du *Stabat Mater*, de Rossini, exécuté sur le trombone par G. Sontag, et l'*Oiseau moqueur* (Damaré), pas de joyeux sur la petite flûte, par T. Meert. Citons encore l'ouverture de *La Pie Voleuse*, Rossini; une mosaïque sur *Les Cloches de Corneville*; l'ouverture de *Guillaume Tell*, Rossini, et celle de *Jubel*, C. Bach.

West End.

Grâce au temps qui s'était remis au beau, il y a eu foule hier au West End, et la population qui s'était transportée là, a été ravie de sa soirée. En effet celle-ci ne pouvait être mieux remplie. M. Vogel lui avait composé un riche programme, qui a été exécuté avec ensemble, avec entrain, et dont on aurait bissé plus d'un morceau, si l'on n'avait craint de trop dépasser l'heure réglementaire.

Comme intermède est venu le feu d'artifice promis; une véritable suite d'orchestre pyrotechnique, composée par M. Weingart. Pas une pièce qui n'ait produit l'effet voulu. Aussi chacune d'elles a-t-elle été vivement applaudie.

Donc le succès a été complet; la foule s'est retirée, enchantée de voir et d'entendre tant de jolies choses pour la somme de 15 cents.

Elle reviendra ce soir à coup sûr. Un spectacle d'un autre genre l'attend : celui du professeur Elliott qui, à 6 heures et demie, s'élèvera dans les airs, avec son immense ballon; non plus debout dans sa nacelle, mais soutenu seulement par un trapèze ordinaire, sur lequel il fera de la voltige d'une audace à donner le vertige. N'en concevez cependant point une émotion trop vive : M. Elliott est habitué à ces témérités; il ne tente que ce qu'il est sûr de réussir.

Après l'ascension, reprise du Concert.

ANNIVERSAIRE.—Nous vous avons dit très récemment ce qu'est le Eagle Mutual Benevolent Association, dans quel but il s'est fondé, de quels éléments il se compose, le bien qu'il a accompli et dont il ne néglige jamais la poursuite.

C'est aujourd'hui que les membres s'en réuniront pour fêter leur troisième Anniversaire, par un défilé dans les rues de la Nouvelle-Orléans et un banquet dont les soins sont confiés à un artiste du fourneau, plusieurs fois lauréat.

Le rendez-vous est pour midi, à la Salle de la Parfaite Union.

ST. ISIDORE COLLEGE. — Ce Collège est un de ceux que l'on cite le plus souvent et le plus avantageusement dans le Troisième District. Il a pour président le Rév. P. J. Scherer, chef de mérite, qui s'est entouré d'un corps enseignant d'une compétence incontestable aussi.

Une invitation que nous recevons, nous annonce que la Septième Exhibition Annuelle de cette Institution aura lieu le lundi 28 juin.

Les Exercices commenceront à cinq heures et demie de l'après-midi.

—C'est aujourd'hui, au Parc Loeper, que se donne le grand pique-nique des frères du Osyka Tribe No 1 et du Tuscarora Tribe No 9.

Prix du billet, 25 cents.

Entrée libre pour enfants au-dessous de 12 ans.

CÉLÉBRATION.—Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les membres du Eureka Benevolent Association se réuniront aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, en leur local, situé au coin des rues Royale et des Champs-Elysées.

Ils partiront de là, processionnellement avec leurs invités, et après un défilé dans les principaux quartiers de la Nouvelle-Orléans, se rendront à la salle de la Parfaite Union où sera servi le banquet de leur second anniversaire.

—Le Collège Commercial dirigé par M. Soulé célébrera le trentième Anniversaire de sa fondation samedi prochain 26 juin. Cette fête scolaire qui, chaque année, laisse toujours l'impression la plus flatteuse pour les Elèves et les Professeurs de cet établissement distingué, aura lieu au Werlein Hall. Le programme est des plus intéressants.

Les Exercices commenceront à midi.

Nos remerciments à la Faculté et à la Classe de 1886 pour l'invitation adressée à l'ABEILLE.

ST JOSEPH'S ACADEMY—Les Exercices Annuels de l'Académie St. Joseph sont fixés à demain et commenceront à dix heures du matin.

Nous ne connaissons pas encore le programme complet de cette journée, mais on nous promet qu'il offrera un très vif intérêt. Nous pouvons, d'ailleurs, dire qu'au cours de la fête on entendra une comédie en français, jouée par les jeunes filles du couvent, qui s'en acquittent très joliment, paraît-il. Le St Joseph's Academy qui a pour Principale la digne Sœur L. Stéphanie, est situé au coin des rues St. Philippe et Galvez. Si rien ne vient contrarier notre désir, nous nous ferons un devoir d'assister à cette matinée.

MUSIQUE VOCALE ET DE PIANO.—Dans l'envoi que nous adresse M. Philippe Werlein, nous trouvons ce très joli choix de morceaux: *Couplets du Casque (Le Cœur et la Main)*, paroles françaises et anglaises; *Nous aimons*, mélodie d'Octave Fouque, poésie de Gabriel Marc; paroles et musique que nous nous empressons de recommander.

Celle-ci se distingue sous le rapport de la pensée, comme sous le rapport mélodique.

Avec ces deux morceaux, nous recevons deux compositions pour piano: *Pot-Pourri*, arrangement de Le Baron, sur la partition de *La Princesse des Canaries*, de Lecocq, que le pianiste passe en revue d'un bout à l'autre; *Poème et Paysan*, d'après Suppé, valse charmante arrangée par F. L. Schubert.

GRUNEWALD.—La maison Grunewald nous fait remettre une publication nouvelle: *Amanda* — gentille berquinade paroles de Frank Gardner, musique de H. F. Gruenwller. Romance avec chœur, toute simple, toute naïve, mais qui ne manque pas de charme dans sa naïveté.

Nous recevons aussi le *Grunewald's Musical and Home Journal* numéro de juin : douze ou quatorze pages de matières à lire intéressantes; une romance: *Minster Windows*, paroles de Jetty Vogel, musique de Ciro Pinsuti, et deux morceaux pour piano: *Shepherd Girl*, par W. F. Sudds; *Pearls and Laces Waltz*, de G. Ludovic.

FESTIVAL DE POMPIERS.—Si vous avez une pièce de 25 cents à donner aux plaisirs du dimanche, vous ne sauriez mieux l'employer qu'en vous rendant aujourd'hui au Orange Grove, coin des rues Jersey et Upperline, où se célébrera le troisième Grand Festival du Home Jr. Hook and Ladder Fire Co. No. 2. Pour cette somme insignifiante vous passerez excellente journée. Essayez.

—Nous recommandons spécialement le numéro du 19 juin, du *Illustrated Graphic News*, publié à Cincinnati. Cette livraison est digne d'attention, et pour le texte et pour les illustrations.

Cette publication, qui en est presqu'à son début, figure assurément parmi les plus remarquables *périodiques* des Etats-Unis.

OFFICIEL.

LOIS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

[No. 14. RÉSOLUTION CONJOINTE

En commémoration du général Frederick Nash Ogden.

Attendu que, pendant la présente session de la Législature, une proclamation de l'Exécutif a porté à la connaissance du peuple la triste nouvelle de la mort du général Frederick Nash Ogden, citoyen illustre de la Louisiane, qui a succombé à la Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1886, à la suite d'une longue maladie. Attendu que cette nouvelle a répandu le chagrin le plus vif parmi les loyaux citoyens de cet Etat, et que, pour répondre à ce sentiment presque universel, pour rendre en outre hommage au caractère si pur et si noble du défunt, il convient que les archives de l'Etat perpétuent le souvenir de sa haute réputation,—

Résolu par la Chambre des Représentants, avec le concours du Sénat, Que le peuple de cet Etat s'associe avec le plus profond chagrin la mort du général Frederick Nash Ogden; que ses vertus, comme citoyen, comme soldat et comme homme public, resteront pour tous un exemple digne d'imitation en même temps qu'elle excitent l'admiration universelle. Dans la vie privée son dévouement chevaleresque à sa famille et à ses amis, son honneur sans tache, son inaltérable affabilité et son courage indomptable lui donnent éminemment droit au titre de "Chevalier sans peur et sans reproche."

Résolu, en outre, Que le peuple de la Louisiane honorera toujours sa mémoire à l'égal de celles de ses morts héroïques, qu'il admire dans le défunt le citoyen loyal, le soldat patriote, le gentleman chevaleresque.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé ce 17 juin 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 15.

LOI

Pour autoriser le Bureau de Liquidation à passer avec une banque ou un capitaliste quelconque un contrat en vertu duquel ladite banque ou ledit capitaliste paiera l'intérêt sur les bons consolidés ou constitutionnels de l'Etat et les warrants tirés sur le fonds général, ainsi que les dépenses de l'Assemblée Générale.

Section 1er—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, en outre de l'autorité qui lui est conférée par les lois existantes, le Bureau de Liquidation pourra passer avec une banque ou un capitaliste quelconque un contrat en vertu duquel ladite banque ou ledit capitaliste s'engagera à avancer telles sommes qui seront nécessaires pour payer l'intérêt sur les bons consolidés et constitutionnels échéant le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année, et pour solder également les dépenses de l'Assemblée Générale ainsi que les warrants tirés sur le fonds général.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, Que, toute loi ou partie de loi contraire à la présente est abrogée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 17 juin 1886

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 16.

LOI

Autorisant des poursuites judiciaires pour le recouvrement de certains titres devant des tribunaux dont la juridiction s'étend aux propriétés pourvuies quand les propriétaires ne seront pas domiciliés dans la paroisse où lesdites propriétés sont situées.

Section 1ere—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute personne ayant une réclamation contre un citoyen de l'Etat pour un travail quelconque, ou pour fourniture de provisions ou de matériaux ou pour des améliorations exécutées sur une ferme ou une plantation, ou pour vente de biens-fonds est par les présentes autorisée à instituer une action pour le recouvrement de ce qui lui est dû devant toute cour compétente embrassant dans sa juridiction à la propriété vigée, que le propriétaire soit ou non domicilié dans la paroisse où est située la dite propriété.

Sec. 2. Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera mise en vigueur dès qu'elle sera votée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 17 juin 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

Liste des passagers arrivés à New York par le "St-Laurent".

M. Appou, M. le Dr B. Arnulphy, Mme Arnulphy, M. Bay, Mlle Bourat, M. J. de Balasy, M. R. de Balasy, M. S. Brun, M. A. Baillet, Mme Baillet, M. Baron, Mme Baron et trois enfants, Mme Cromié, M. Claupland, M. E. E. Chapin, M. Croker Poples, M. J. Ceailly, Mme Ceailly, M. le baron A. de Chambrier, M. F. Claude, M. O. Cox, M. Coquard, Mme Delisle, M. Duca Mme Duprès, M. A. L. Fauchère, M. de Fonteuilliat, M. Farrington, M. G. Guillot, Mlle K. D. Hubbard, M. J. B. Jacquet, M. Jules Jacques, Mme Vo Kruttinger, Mlle Leyère, M. Lalande, M. Larose, M. J. Levy, M. Heymann, M. A. Matinvez, Mme Mathieut, enfant et femme de chambre, M. et Mme Moms, enfant et femme de chambre, M. A. Maron, l'abbé Morl, M. le Dr Martinache, Mme Martinache, M. F. Marcenaro, Mme Marcenaro, M. F. Glacé, M. Faison, M. Raoux, M. Renault, M. G. Saint-Ange, M. G. de Saville, M. E. Sichel, M. Surgent, Mme la baronne de Trenck, M. le général Tavis, M. Ulma Tissot, M. Weber, M. Servajean, M. Sicre—Et 239 passagers de 3e classe.

Au restaurant :

Le client.—Voyons, garçon, c'est dégoutant, à la fin! Regardez cette fourchette! Est-elle sale?

—La garçon prend l'ustensile, le tourne, le retourne, le flaire, et le repose en haussant les épaules.

Furieux du client.

Le garçon, plein de pitié. Comment! monsieur ose dire que cette fourchette est sale! Oh! pourtant, monsieur a l'air bien intelligent.... Mais c'est du vert-de-gris, monsieur!

Tableau!

Dialogue intime.

—Madame, votre conduite ne me va pas; si d'ici à trois jours vous ne changez pas de caractère, je m'en vais.... c'est un ultimatum!

—Allons, bon, voilà que tu fais ton ambassadeur!

X.... a pour domestique un Calino de première force. Hier, il lui demande :

—Joseph, de quel côté vient le vent?

—Monsieur veut rire, répond Joseph, monsieur sait bien que ça ne vient pas du côté.

On parlait, l'autre soir, au foyer de la Comédie Française, de scandales récents qui ont éclaté dans le grand monde parisien.

Un peintre célèbre dit, devant M. Pailleron, en parlant de Mme X....

—C'est une femme perdue!

—Vous dites qu'elle est perdue, répliqua l'auteur de l'*Etincelle*, parce que ce n'est pas vous qui l'avez trouvée!....

CHRONIQUE DE LA VILLE

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1886.—Pour le Mississippi, la Louisiane et le Texas: Pluies locales, température à peu près stationnaire, vents variables.

Température du 19 juin 1886.

Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin.....	79	26
Midi.....	90	32
3 P. M.....	93	33¾
6 P. M.....	85	29½

Nlle-Orléans, 19 juin 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta.....	89	Nashville, Tenn...	76
Augusta, Geo....	78	Pittsburg, Pie....	71
Savannah, Geo....	78	Cairo, Ill.....	76
Mobile, Ala.....	88	Davenport, Iowa..	74
Montgomery, Ala..	83	Dubuque, Iowa...	73
Vicksburg, Miss..	78	Keokuk, Iowa....	74
Galveston, Tex....	84	La Crosse, Wis...	74
Indianola, Tex....	88	St-Louis, Mo.....	74
Shreveport, Lo....	89	St-Paul, Minn.....	71
Corsicana, Tex....	—	Leavenworth, Kan.	68
Chattanooga, Tenn	78	Omaha, Neb.....	71
Cincinnati, O.....	71	Yankton, D. T....	75
Louisville, Ky....	72	Key West, Fle....	80
Memphis, Tenn...	78	Nlle-Orléans Lo..	86

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

August Mang à Mlle Fortuna Tennasi.
James J. Dawson à Mme James Barr.

Naissances.

Mme Benito Lloverne, un garçon.
Mme J. W. Martin, une fille.
Mme Alexander F. Leonhardt, une fille.
Mme Frank J. Otto, une fille.
Mme Edward Simon, une fille.
Mme Guiseppe Cristina, un garçon.
Mme Guiseppe Caruso, un garçon.

Décès.

Samuel Carter, 3 mois, rue Quatrième, près St-Denis.
Mary Patterson, 80 ans, 65 rue Clara.
Henri Christophe, 7 mois, 85 rue Gasquet.
Louis W. Zehnder, 2 mois, 644 rue Claiborne, côté Nord.
Marcellus Austin, 11 mois, rue Franklin, côté Sud.
Daniel J. Wagner, 10 mois, 75 rue Laurel.
George Palmer, 86 ans, 273 rue Joséphine.
George Morano, 37 ans, 18 rue Annette.
Amelia Jones, 13 mois, Louisiana Asylum.
Mme Mary Branscher, 48 ans, 285 rue Melpomène.
Nancy Smart, 81 ans, rues Joséphine et Claiborne.
Martin Laurent, 19 ans, 70 rue France.
Mary O'Brien, 10 mois, 37 rue Claiborne.
Jos. Simon, 1 mois, Théoupitoulas, près Neuvieme.
Alice L. Madison, 10 mois, 421 rue Girod.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

James R. Silcock au Peoples Homestead Association deux lots de terre dans le 1er district, dans l'Ilet borné par les rues Banks, du Commune, Johnson, Palmyre et Galvez.....$3000

Joseph Chevalier à Félix Audiffred, un lot de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Broad, White, Aubry et Abadie.....$375

Peoples Homestead Association à Wm H. Moon, deux lots dans le 1er District dans l'Ilet borné par les rues Banks ou Commune, Johnson, Palmyra et Galvez.....$1000

Mme Caroline Canfield veuve de George Morrell Gorrish, à Eugène P. Bergere, un ilet de terre dans le 6me district dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Constance, State et la ligne de Burbville.....$6,350

M. et Mme Pierre Lundi à H. Davezac, un lot de terre dans le 2me district, dans l'Ilet borné par les rues Touti, St. Pierre, Promenade Carondelet et Miro.....$171

Mutual Building and Homestead Association à Auguste Limberg, Jr., un lot de terre dans le 6me district, dans l'Ilet borné par les rues Colisée, Chenard, Milan et Marengo.....$1,200

Mutual Building and Homestead Association à Joshua R. S. Selleck, un lot de terre dans le 1er district, dans l'Ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et l'Avenue Tulane.....$1800

Mme Mary Gordon veuve de Henry Ingraham au Mutual Benevolent Building Association, un lot de terre dans le 1er district, dans l'Ilet borné par les rues Félicité, Richard, Constance et Magasin.....$258

Cour Civile de District.—Dans l'affaire de E. B. Moses contre la compagnie de chemin de fer "New-Orléans Texas" le jugement de la Cour Fédérale ordonnant à M. Moses de payer $1000 a été annulé par la Cour Suprême des Etats-Unis.

Dans l'affaire de E. B. Moses contre la compagnie de chemin de fer "New-Orléans Texas" le jugement de la Cour Fédérale ordonnant à M. Moses de payer $1000 a été annulé par la Cour Suprême des Etats-Unis.

Dans l'affaire de E. B. Moses contre la compagnie de chemin de fer "New-Orléans Texas" le jugement de la Cour Fédérale ordonnant à M. Moses de payer $1000 a été annulé par la Cour Suprême des Etats-Unis.

Mme Mary Gordon veuve de Henry Ingraham au Mutual Benevolent Building Association, un lot de terre dans le 1er district, dans l'Ilet borné par les rues Félicité, Richard, Constance et Magasin.....$258

Cour Civile de District.—Dans l'affaire de E. B. Moses contre la compagnie de chemin de fer "New-Orléans Texas" le jugement de la Cour Fédérale ordonnant à M. Moses de payer $1000 a été annulé par la Cour Suprême des Etats-Unis.

Dans l'affaire de E. B. Moses contre la compagnie de chemin de fer "New-Orléans Texas" le jugement de la Cour Fédérale ordonnant à M. Moses de payer $1000 a été annulé par la